



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-044

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2019

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-02-01-006 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotage et Ressources (3 pages) Page 3

75-2019-02-01-005 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotages Ressources - Délégations générales et spéciales (4 pages) Page 7

75-2019-02-01-004 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 16 CHAILLOT (3 pages) Page 12

75-2019-02-01-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 20ème Père Lachaise (3 pages) Page 16

75-2019-02-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Février 2019 (6 pages) Page 20

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-02-01-007 - ARRETE Portant délégation de signature à M. Aurélien ROUSSEAU Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (5 pages) Page 27

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-02-01-006

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotage et
Ressources



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 14 juin 2017, portant nomination de M. Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu la notification du 1er septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris ;



ARRETE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PROCACCI, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France en date du 6 avril 2017 sera exercée par :

- M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n°318, n°723, n°724, n°741 et n°743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Muriel PETITJEAN, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Stratégie et Contrôle de Gestion et du département des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département de la stratégie et des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Service aux agents et relations sociales des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Lydia DAIGREMONT, administratrice des Finances publiques adjointe, chef de la Division des grandes campagnes et missions spécifiques, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ,procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

- Mme Pascale DESCHEMAEKER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2019

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources

SIGNÉ

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-02-01-005

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotages
Ressources - Délégations générales et spéciales



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur

75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur régional des Finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris

- Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

ARRETE



POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Philippe GABRIAGUES, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources

Mme Muriel PETITJEAN, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources

Mme Lydia DAIGREMONT, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Grandes campagnes et Missions spécifiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

M. Jean-François PLOUGONVEN, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Service aux agents et relations sociales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

Mme Anne GRANVAL, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

Mme Emmanuelle CREUZET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

M. André SAINTVOIRIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Jocelyne BASS, Inspectrice principale des Finances publiques, chef de la division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Agnès BOUTRY, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

Mme Floriane DUCROZ, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Nom – Prénom – Grade – Fonction	Pouvoir
DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	
Mme Marie-Pierre LOTRIAN Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Brigitte AUFFRAY Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Laurence GROLLET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Emilie MALPHETTES Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. David LETERRIER Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Béatrice DALLOT Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Annie LE MAREC Inspectrice des Finances publiques Assistante de prévention	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Dominique GARCIA Inspectrice des Finances publiques Correspondante Handicap	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

DIVISION GESTION DES CARRIERES	
M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Karine LIGNAC Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Marie-Hélène SIBILEAU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie SIRVENT Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Richard BELLOSO Inspecteur principal des Finances publiques Service des concours	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Service Formations	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

DIVISION BUDGET

M. Thibault MERCUZOT Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
---	---

DIVISION IMMOBILIER

Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques – Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

DIVISION LOGISTIQUE

Mme Sylvie BELLIER Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Pascale DESCHEMAEKER Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

DIVISION PILOTAGE

M. Bertrand GAUSSEM Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale Adjoint au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Fabrine MAILLOT Contrôleur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et du département de Paris.

Paris, le 1^{er} février 2019

SIGNÉ

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-02-01-004

Arrêté portant délégation de signature - SIE 16
CHAILLOT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-France ET DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 16^{ÈME} CHAILLOT
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Alain MORVAN, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

M. KAKOU Serge

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et/ou contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

Mme ABKARI Marjorie

Mme BARRY Fatoumata

Mme BIGER Nathalie

Mme BRUNET Marie-Laure

Mme FAHED Nathalie

M. GOURET Gilles

M. HERNAULT Cédric

M. LE GOUPIL Pascal

Mme MALVEZIN Aude

M. MASSON Benjamin

M. PHAL Nicolas

Mme ROQUES Martine

M. SCOT Emmanuel

M. VIDELO Pascal

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. AMANT Mathieu

Mme BELLUCCI Anne-Sophie

Mme JOUAULT-DRIEU Peggy

Mme MIRANVILLE Murielle

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	limite des décisions gracieuses
M.KAKOU Serge	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme ABKARI Marjorie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BARRY Fatoumata	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. HERNAULT Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. LE GOUPIL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme MALVEZIN Aude	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme ROQUES Martine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} février 2019

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot.

SIGNÉ

Alain MORVAN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-02-01-003

Arrêté portant délégation de signature - SIP 20ème Père
Lachaise
SIP

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^{ème} PERE LACHAISE
6, rue PAGANINI
75972 PARIS Cedex 20

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de **PARIS 20EME PERE LACHAISE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Claudine COLDRE**, inspectrice divisionnaire adjointe, **Mme Annie LEROY** et **Mme Nadia PASCAL-SEJOR**, inspectrices adjointes, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BIASCH Myriam	DORMIOLA Nadine	GROGNET Laurent
TOUBOL Allison	FEUILLET Eric	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUAKAZ Ahcène	CHARBONNEAU Nathalie	BRISSE Jérôme
NENE Maryvonne	NOBILET Lise-Laure	ROUSSEAU David
BERTRAND Patrick	JAUDON Emilie	PECHALAT Maud
ROUBAUD Régine	GENOUX Jérôme	LENOIR Gaël
MACOINE Marie-Line	MARCHINI Caroline	SALENGH Géraldine

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les bordereaux de situation fiscale ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
TSEGUE Patrice	Contrôleur	5 000 €
CHENU Manuel	Contrôleur	5 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	5 000 €
BOUTOBZA Rahmane	Contrôleur	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur principal	5 000 €
AHIELA Thierry	Contrôleur principal	5 000 €
QUILFEN Sylvie	Contrôleur	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Contrôleur	5 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CHESNAY Morgane	Agent C	300 €
LAIGNEL Marjolaine	Agent C	300 €
DEDIEU Monique	Agent C	300 €
PASTOR Guillaume	Agent C	300 €
PICAN Crystalle	Agent C	300 €
SEBOUI Sabrina	Agent C	300 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} février 2019

Signé

Françoise GUICHARNAUD
Le comptable public,
Responsable du Service des impôts des particuliers
de PARIS 20EME PERE LACHAISE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-02-01-002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - Février 2019

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} Février 2019

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
MERON Laurence	Paris 1er	
COMTE Martine	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
VANSUYT Marie	Paris 4ème	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est	
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest	
SAMUEL Marie-Françoise, p.i	Paris 10ème Nord	
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud	
SANTIN Lydia, p.i	Paris 11ème Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil	
LAVALLEE Marie-Laurence	Paris 12ème Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème	
SERVOZ Daniel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud	
MORVAN Alain	Paris 16ème Chaillot	
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine	
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles	
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes	

CUISSET Carole
BONNEFOI Gérard
LEMAIRE Pascal
CLAIR André
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
TRESVISAN-SALLES Catherine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
DANTON Brigitte
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
GABELOTEAU Hervé
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
ROUX Nadia
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CHABAS Laurent, p.i
CHABAS Laurent
DURET Jean-Jacques
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
CARDEAU Pierre
MEURVILLE Anne
VILLET Danielle
GROSS Jean-Yves, p.i
FOUCHER Sylvie
PUIGMAL Alain
CHAUSSY Claire, p.i
PALIX Gérard
GUIBON François
DUPLAIX Annick, p.i
GUICHARNAUD Françoise

Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

AROLD Didier
AULARD Denis
AROLD Didier, p.i.
LABIE Anne-Marie
RICHARD François, p.i
RICHARD François
GINESTOUX Bernadette, p.i
MROZEK Patrick, p.i
DAVID René, p.i
DAVID René, p.i
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal
DUFRESNE Jean Christophe
JUILLARD Véronique

MURA William
MERCIER FELICES Martine
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
DUPERRIER Françoise
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
COUDERC Sandra
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
LE DU Lucile
GUINARD Matthieu
FRANZOI Daniel
CRIMIER Agnès

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord

LEFORT-LEVEQUE Nathalie
MARILLER Serge
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
LATUS César
DEVALS Philippe
DEVALS Philippe, p.i
ROUSSET Philippe, p.i
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
GAVEN Samuel
MESTRUDE Claire

CHARTRAIN Daniel
CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
GAMRACY Nicole
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
BERTHIER Lucile
BERTHIER Lucile, p.i.

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
BOISSON Sophie, p.i
NIANG Chantal
LANTERI Pierre
LOUBIERE Annck
BONNIN Philippe
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
DELVERT-IGLESIAS Pascal

6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
10ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest

1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise
Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème

BONNET Dominique
BOISSON Sophie
LANGE Christian
HOURY Isabelle
HOURY Isabelle
ROUVROY Pascale
RAY Laure
DEPROST Sylvain
SANANIKONE Ratsamy
FAIJEAN Philippe
VOCHELET Alain
TESTEVUIDE Eliane

Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

MEYRUEIX Marie
DUCHENE Marc
DEFORGE Christophe
GOGUET Mireille
FERRON Gaëlle
ANNEQUIN Nicole
CLOTEAU Valentine
TRESARRIEU Elizabeth
AUDRAS Cyril
GRAVIERE Martine
BRICHET Annie
MADROLLE Nathalie

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

BUFFIERE Christine

Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris

CRASPAIL Dominique

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

PERILLIER Bernard
DUNAS Eric
ROMBAUT Fabienne

Pôles de Recouvrement Spécialisé

PRS - Parisien 1
PRS - Parisien 2
PRS DNVSF

PEDEUTOUR Nicole
KAMINSKE Martial

Centres des Impôts Fonciers

CDIF 1

CDIF 2

SIGNÉ

Muriel PETITJEAN

Administrateur des Finances publiques

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-02-01-007

ARRETE

**Portant délégation de signature à M. Aurélien ROUSSEAU
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France**



PRÉFET DE PARIS

ARRETE N°

Portant délégation de signature à **M. Aurélien ROUSSEAU**
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43-13° ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de M. Aurélien ROUSSEAU en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2018 / 18 du 3 avril 2018 portant nomination de Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, déléguée départementale de Paris de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 2 mai 2018 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, dans les domaines relevant du préfet de Paris, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions et contrats, à l'exclusion des correspondances adressées à l'administration centrale et aux parlementaires,
- tous actes ou pièce valant saisine des juridictions ou défense de l'État en première instance et référé, dans les matières suivantes :

1) en matière d'eau potable :

- en cas de risque grave pour la santé publique ayant pour origine une installation intérieure ne distribuant pas d'eau au public, injonction à l'occupant ou au propriétaire de prendre toute mesure pour faire cesser le risque constaté et notamment rendre l'installation conforme aux règles d'hygiène dans le délai imparti article L. 1321-4-II du Code de la Santé Publique (CSP),
- communication régulière aux maires des données relatives à la qualité de l'eau distribuée (article L. 1321-9 du CSP),
- autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public ou privé à l'exception de la distribution à l'usage d'une famille et de la distribution par des réseaux particuliers alimentés par un réseau de distribution public, le conditionnement (articles L. 1321-7-I et R. 1321-6, R. 1321-7-I et R. 1321-8 du CSP),
- demande d'analyses complémentaires aux services de production ou de distribution des eaux ou aux propriétaires, en cas de non-conformité des eaux (articles R. 1321-17 et R.1321-18 du CSP).

2) en matière de piscines et baignades :

- Lorsque les conditions d'aménagement ou de fonctionnement portent atteinte à la santé :
 - mise en demeure de la personne responsable d'une piscine ou d'une baignade de rétablir une situation conforme aux normes visées par le CSP et de satisfaire aux prescriptions des articles L.1332-1, L.1332-3, L.1332-4, L.1332-7, L1332-8, L1332-9 du CSP ;
 - et le cas échéant fermeture de l'installation (article L.1332-4 du CSP), interdiction ou limitation de l'utilisation de l'établissement ou de la partie concernée de celui-ci (article D.1332-13) ;
- Notification des résultats du classement de l'eau de baignade à la personne responsable de la baignade et au maire (article L.1332-5 du CSP) ;
- Mise en demeure du maire ne respectant pas les modalités de recensement des eaux de baignade (article D.1332-16 du CSP) ;
- Notification des eaux recensées comme eaux de baignade au Ministre (article D.1332-19 du CSP) ;
- Communication au Maire des informations issues du contrôle sanitaire (article D.1332-36 du CSP).

3) en matière d'habitat :

- injonction d'exécution immédiate en cas d'urgence, notamment de danger ponctuel imminent pour la santé publique, des mesures prescrites par les règles d'hygiène (article L.1311-4 du CSP),
- mise en demeure du propriétaire de faire cesser la mise à disposition à des fins d'habitation, des locaux par nature impropre à l'habitation (caves, sous-sols, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur et autres...) et prescription de toutes mesures empêchant l'accès ou l'usage desdits locaux au fur et à mesure de leur évacuation (article L. 1331-22 du CSP),
- mise en demeure de faire cesser l'occupation des locaux aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux, dans des conditions qui conduisent manifestement à leur sur occupation (article L. 1331-23 du CSP),
- injonction, après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques, de rendre un local ou installation présentant un danger pour la santé à la sécurité de ses occupants conforme aux prescriptions qu'il édicte, dans un délai qu'il fixe ; édicte de toute mesures nécessaires pour ce faire, aux frais de la personne à laquelle elle est faite, en cas de carence (article L. 1331-24 du CSP),
- déclaration d'insalubrité des locaux et installations utilisés aux fins d'habitation mais impropre à cet objet pour raison d'hygiène, de salubrité ou de sécurité, à l'intérieur d'un périmètre qu'il définit et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques (article L. 1331-25 du CSP),
- saisine de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques pour avis sur le danger pour la santé des occupants ou des voisins présenté par un immeuble, bâti ou non, vacant ou non, attenant ou non à la voie publique, un groupe d'immeubles, un îlot ou un groupe d'îlots (article L. 1331-26 du CSP),
- mise en demeure du propriétaire ou de l'exploitant de prendre les mesures propres à faire cesser un danger imminent pour la santé ou la sécurité des occupants, lié à la situation d'insalubrité d'un immeuble ; arrêté d'interdiction temporaire d'habiter ; constat des mesures prises en exécution de la mise en demeure ; exécution d'office des mesures en cas de carence (article L. 1331-26-I du CSP),
- avis aux propriétaires, tels qu'ils figurent au fichier immobilier de la conservation des hypothèques, aux titulaires de droits réels immobiliers sur les locaux, aux titulaires de parts donnant droit à l'attribution ou à la jouissance en propriété des locaux, aux occupants et, en cas d'immeuble d'hébergement, à l'exploitant, au moins trente jours à l'avance de la tenue de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques et de la faculté qu'ils ont de produire dans ce délai leurs observations (article L. 1331-27 du CSP),
- saisine du ministre chargé de la santé en cas de contradiction entre l'avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques et les conclusions du rapport motivé prévu à l'article L. 1331-26 (article L. 1331-27 du CSP),
- en cas d'impossibilité de remédier à l'insalubrité d'un immeuble, déclaration d'insalubrité à titre irrémédiable et prononcé d'une interdiction définitive d'habiter et le cas échéant, d'utiliser les lieux ; prescription de toute mesures nécessaires pour empêcher l'accès et l'usage de l'immeuble au fur et à mesure de son évacuation ; prononcé de la démolition de l'immeuble (article L. 1331-28 du CSP),

- en cas de possibilité de remédier à l'insalubrité, prescription des mesures adéquates ainsi que d'un délai imparti pour leur réalisation sur avis de la commission ou du haut conseil et prononce, s'il y a lieu, l'interdiction temporaire d'habiter et, le cas échéant, d'utiliser les lieux (article L. 1331-28 du CSP),
- notification de l'arrêté d'insalubrité aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 1331-27 du CSP et publication à la conservation des hypothèques ou au livre foncier dont dépend l'immeuble pour chacun des locaux concernés (article L. 1331-28-1 du CSP),
- expulsion, aux frais du propriétaire ou de l'exploitant, des occupants aux fins de libération des locaux déclarés définitivement impropre à leur destination (article L. 1331-28-2 du CSP),
- prononcé de la fin de l'état d'insalubrité et mainlevée de l'interdiction d'habiter, après constat de l'exécution des mesures destinées à y remédier (article L. 1331-28-3 du CSP),
- exécution d'office des mesures destinées à écarter les dangers immédiats pour la santé et la sécurité des occupants ou des voisins en cas de déclaration d'insalubrité irrémédiable d'un immeuble (article L. 1331-29 du CSP).

4) en matière de praticiens hospitaliers :

- décision de désignation de la composition du comité médical sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé (article R6152-36),
- les propositions de décision statutaire transmises par le comité médical, concernant les praticiens hospitaliers (articles R.6152-36 à R.6152-44, R.6152-228 à R.6152-233, R.6152-521 à R.6152-524, R.6152-615 à R.6152-629, R.6152 à R.6153-19 ainsi que les articles 29 à 31 du décret n°95-569 du 6 mai 1995 modifié).
- placement en position de mission temporaire des professeurs des universités-praticiens hospitaliers (article 34 du décret n°84-135 du 24 février 1984).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien ROUSSEAU, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée à Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, déléguée départementale de Paris de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Aurélien ROUSSEAU et de Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée à Mme Anna SEZNEC, déléguée départementale adjointe de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Aurélien ROUSSEAU, de Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU et de Mme Anna SEZNEC, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives :

- à Mme Sylvie DRUGEON, responsable du Pôle Santé Environnement,
- à Mme Adeline JACQUOT-HACHE, responsable de la cellule « Environnement extérieur » au sein du pôle Santé Environnement,
- à Mme Sarah MAILLARD-LAGRUE, responsable de la cellule « Habitat » au sein du pôle Santé Environnement,
- à M. Timothée FIAT, responsable de la cellule « Qualité des eaux » au sein du pôle Santé Environnement.

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°75-2018-09-04-001 du 4 septembre 2018.

Article 6 : Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ et affiché dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé et de sa délégation départementale de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT